REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/236

Objet : Travaux de couverture

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le permis de construire n°PC03246222A0004,
VU la demande présentée le 12/11/2024 par l'ENTREPRISE SARRAN agissant pour le compte du TOIT FAMILIAL DE GASCOGNE, en vue d'occuper le domaine public au droit du 10 rue du général Labadie, afin d'effectuer des travaux de couverture pour la période du 18/11/2024 au 21/12/2024,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : L 'ENTREPRISE SARRAN est autorisée à occuper le domaine public au droit du 10 rue du général Labadie, afin d'effectuer des travaux de couverture pour la période du 18/11/2024 au 21/12/2024.

Article 2 : Durant les travaux, un échafaudage sera mis en place.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, notamment la signalisation « piétons traversez » en amont, et en aval du chantier sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 12 novembre 2024

Le Maire
Barbara NETO

MAIRIE DE VIC-FEZENSAC (GERS)